

IMPORTANT REPORT.

WASHINGTON, Oct. 19.

A report from the Treasury Department was yesterday laid before the House of Representatives, from the pen of the new Secretary Mr. Dallas.

The two principal features are, 1. A considerable increase of the present direct and internal taxes, and the imposition of additional internal taxes calculated to produce seven or eight millions a year in order with the proceeds of the present revenue to furnish a solid basis which will support the public faith in the same strength.

PORT OF PORTSMOUTH.

Boston, Oct. 21.

Arrived, On Wednesday, the fast sailing private armed brig Portsmouth, Shaw, from a short and successful cruise of 22 days - A week after sailing captured British sloop, Mary Burroughs, from Halifax for Martinique, loaded with fish.

WASHINGTON, Oct. 20.

Another Important Message.

The President sent another very important message to Congress on Friday. It comprises the instructions with which our Commissioners for treating of peace with Great Britain were furnished, from their first appointment, under the offered Russian Mediation, until their translation to Ghent.

The message consists of a series of letters from Mr. Monroe, Secretary of State, to our Commissioners, addressed to them at the time of their departure from this country, and at St. Petersburg, Gottenburgh, and Ghent.

The first letter (that of April 15th, 1813,) is the most interesting; because it was before the downfall of the French power in Europe, and shows the terms upon which, when England was much embarrassed with mighty wars near home, the U. States were willing to conclude a treaty of peace with her.

With respect to blockades, as the British had declared their intention of always stationing a force before an invested place, sufficiently strong to render the blockade lawful; and had, moreover revoked their orders in council, the U. S. were willing to waive that topic.

On the subject of imprisonment, the U. S. proposed to give vigorous effect to the act of Congress for preventing foreign seamen from being employed on board American vessels, public or private.

The President, in addition, was willing, in order to give greater force to the Congressional act, to compel foreigners, desirous of becoming naturalized, to report themselves in court, once in each of the five years of required probation, so as to prevent alien seamen (who would necessarily be absent a great part of the time) from becoming naturalized at all, except they relinquished the seafaring life for five years, in which time, it is presumed, their habits would be broken.

The President further offered: 1. Reciprocally to allow, by treaty, the employment of the seamen of the one party by the other.

2. Reciprocally to prohibit, by treaty, the employment of the seamen of the one party by the other.

3. Or, to adopt any efficient precaution, or provisions, which might be suggested by Great Britain, and were not repugnant to the constitution of the U. States, for totally excluding such seamen from our ships, public and private.

4. To mark, that we ought to rely upon ourselves for the supply of seamen necessary to our navigation and commerce.

5. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

6. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

7. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

8. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

9. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

10. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

11. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

12. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

13. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

14. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

15. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

16. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

17. To respect, as appears from Mr. Monroe's letters that the United States indemnify for various classes of spoils of war, and to indemnify, in kind and continued under different pretences, contrary to the law of nations.

The enemy have re-appeared in force in the Chesapeake, near Baltimore, and deserters (among whom is an impressed American) say a reinforcement is expected, when the attack is to be renewed upon Baltimore.

The Commander of the British forces which have arrived at Pensacola, has issued Proclamations inviting the Buccaneers of Barrataria to join him, and also inviting the Louisianians and Kentuckians to turn against the Government of the United States. The Kentuckians are invited to be neutral if they will not fight against their country, and are promised the free navigation of the Mississippi, and cash for their produce.

The Legislature of Massachusetts have passed a law to raise a state corps of 10,000 men for 1 year.

St Jago de la Vega, Aug. 27.

We are sorry to learn by the Packet, that our worthy Agent, George Hibbert, Esq. had, by some accident, broken his arm, and sustained other injuries, but was in a fair way of recovery. His misfortune, however, does not appear to have renitiated his indefatigable efforts to promote the interests of this Island, and he has been instrumental in protesting against the dangerous measure of employing American slaves in our islands of that country.

At a meeting of the standing Committee of the West-India interest, in consequence of the expected effects of a peace on their produce, the following resolutions were adopted:

Resolved, That, considering the critical importance of the present moment, when points deeply affecting the interests of the West-Indies are about to be discussed and decided at the General Congress for the pacification of Europe, & when regulations still more immediately affecting their welfare will be adopted by Great-Britain, on the re-establishment of peace, it is the opinion of this Committee, that the Chairman be desired to request an interview with the Earl of Liverpool, and that he be instructed to state to his Lordship the disadvantages under which the British colonies will labour on entering into competition with the colonies of France, Spain and Portugal, in the Continental markets, and the increased necessity of ample and complete protection in the markets of the United Kingdom.

Resolved, That Mr. Barham, Mr. Manning, Mr. Hibbert, Mr. B. Long, and Mr. Fallner, be a Deputation to accompany the Chairman in his conference with the Earl of Liverpool.

The friends of abolition in England have made a great bustle about that clause in the articles of peace which relates to the Slave Trade, in which France reserves it to herself for five years; and, fearing that applications might be made from the British West-India planters to be put on the same footing, they have had several clamorous meetings, and crowded many petitions upon Parliament, renewing their applications against it.

The friends of abolition in England have made a great bustle about that clause in the articles of peace which relates to the Slave Trade, in which France reserves it to herself for five years; and, fearing that applications might be made from the British West-India planters to be put on the same footing, they have had several clamorous meetings, and crowded many petitions upon Parliament, renewing their applications against it.

We were always of opinion, that the effects of the abolition would not be felt until a peace took place; for, while we held the command of the ocean, and were at war with almost every commercial power, and while all other colonies were so paralyzed in their operations, it was of little consequence to us, whether we had a Slave Trade or not; nor would it be a general abolition to take place. But, it is too obvious, that, if foreign colonies have an open market for labourers, and can procure three or four at the same expence as we do one, we can have no competition whatever with them, in the price of our produce, and will consequently have no chance in any market to which they have access.

By a Gentleman arrived in the Bayo, we learn, that the Spanish packet El Admirant Carlos, in 32 days from Cadiz, arrived at Santa Martha and Porto Bello, and that on the 15th ult. he read, at Chagres, where the packet also touched at, the Spanish Gazettes brought by her; which stated that 10,000 men were about to proceed from Cadiz, under the command of general Ballesteros for Santa Martha; and the Captain of the Packet reported that they sailed previously to him.

Our informant also states, that the Spanish Government had permitted a free trade for three years between Great Britain and South America. We learn, that the Royalists, having been joined by a number of Indians, had attacked the insurgent forces at Chili, completely routed them, and took possession of the place.

HALIFAX, Oct. 12.

The political events which are now daily unfolding themselves in this hemisphere, are gradually acquiring the strongest interest.

When the War with America terminated, and the Article of the Treaty, which described the future boundary between these Colonies and that Country, and the mode of adjusting it, were divulged, it filled with grief and indignation His Majesty's American Subjects. They saw in these boundaries, not only the seeds of future war, but they saw that the positions which these boundaries gave to America, furnished her with an easy way of annoying us, and rendered very precarious the future safety of British America.

The American government has always been alive to the advantages given to it by the designated boundary, and the ease with which these colonies could be overrun, has been common place conversation at Washington. The proclamation of Gen. Hull was an early proof of the opinions entertained by the American Cabinet on the subject, and the confidence with which it calculated on the subjugation of the Canadas.

At a meeting of the standing Committee of the West-India interest, in consequence of the expected effects of a peace on their produce, the following resolutions were adopted:

Resolved, That, considering the critical importance of the present moment, when points deeply affecting the interests of the West-Indies are about to be discussed and decided at the General Congress for the pacification of Europe, & when regulations still more immediately affecting their welfare will be adopted by Great-Britain, on the re-establishment of peace, it is the opinion of this Committee, that the Chairman be desired to request an interview with the Earl of Liverpool, and that he be instructed to state to his Lordship the disadvantages under which the British colonies will labour on entering into competition with the colonies of France, Spain and Portugal, in the Continental markets, and the increased necessity of ample and complete protection in the markets of the United Kingdom.

estimated with ideas of American liberty, or rather licentiousness, that they would have rushed into the arms of their invaders.

Two important consequences have therefore already resulted from the American declaration of war... It has opened the eyes of His Majesty's Ministers to the exposed situation of British America from its present boundaries... and it has demonstrated to the Cabinet at Washington, and what is of infinitely more importance, it has demonstrated to our own Cabinet, that there is no disloyalty in these Colonies.

Another benefit has also arisen from Mr. Madison's War mania, and his favorite System of Embargo and Non-intercourse... They were adopted not only to cooperate with the Continental System of Bonaparte in destroying the Manufactories and Commerce of Great Britain, but also with a view to starve our West India Islands, and to injure these Colonies... The event has proved, that were all the ports of America, heretically sealed up, as Mr. Canning lately expressed it, & and they are nearly so at present, that neither Great Britain, or her Colonies could be injured by it.

That the means of America to do further mischief to these Colonies ought to be taken from her by every step in our power is beyond all dispute.

Our government therefore has done wisely in the determination it has adopted of taking new boundaries... Such boundaries as show that Security and not Conquest dictates the measure... The possession of Penobscot, and the Islands and territory to the eastward of it, we trust, are a part of this system, and furnish the means of making New Brunswick from any future designs of the enemy... That His Majesty's Government will be perfectly justified in adopting such a line of policy can admit of no controversy... When the Treaty of Peace with America was signed, it became the law of both Countries; and notwithstanding its injudicious tendency, it has been by our Government, invariably carried into effect... But when Mr. Madison saw fit to throw away the advantages given to America by that Treaty, by declaring war, and thus annulling the instrument which bound the two Countries... When in declaring war, he immediately attacked the Canadas with a view to their conquest, and manifested the strong sense he entertained of their exposed situation, ought not our Government, now thoroughly awakened to the exposed state of these Colonies, adopt, while it is in its power, such measures as will effectually provide for their future security?

It is necessary for Great Britain to continue the contest in Europe until she had obtained for herself and that Continent, rational security, that the peace, for which she was contending, might be placed on a durable basis; it is equally necessary, that she should prosecute the war, which Mr. Madison has wantonly begun in America, until she can obtain for these Colonies similar security.

Let her, for a moment, contemplate what would be her situation were these Colonies severed from her - Newfoundland would soon follow, and a foundation be laid for the ruin of her West India Islands: Entwined as her Naval is with her Commercial greatness, those National Bulwarks must stand or fall together.

The miseries attendant on border warfare our own history furnishes abundant instances of. - Those evils our Canadian Brethren have of late bitterly experienced: Mr. Madison, who has been the author of them all, is now loudly complaining of the retaliatory measures, which he himself has provoked: and by the answer of Sir Alexander Cochrane to Mr. Munroe, which we publish this day, it appears that these measures will be pursued until they effect a remedy of the evil.

Not - Mr. Munroe's Letter, alluded to in the above, was not received by Sir A. Cochrane, until twelve days after it was published in an American Paper. - GAZ.

Sailed, Wednesday, H. M. S. Tonnant, Vice-Admiral Sir A. Cochrane, Capt. Kerr, anchored at the Beach, and went to sea yesterday. - Also, Calliope brig, for Bermuda, Newcastle, and Morgiana sloop of war.

Newfoundland papers to the 22d ult. mention the capture of eleven vessels by the American Privateer Schour; Surprise: five of them on the 6th and 7th of Sept. viz: Sch. Regent, from Quebec for Burin, in ballast, sunk; Ships, Argos, from Cork for Quebec, sent for U. States; Morris, Cork for Pictou, in ballast, sunk; Brigs, Livey, Miramache for England, with timber, burnt; Wellington, Ferguson, S. Shields for Pictou, given up, and sent to St. John's with the prisoners. Sept. 8, the privateer was left in chase of two large merchant ships, and three others have in sight, when it was thought she might capture. The Ship Young William was taken by her on the 9th, and retaken same day by the Plover sloop of war, Capt. Skeel, who gave chase to the privateer. The brig Victoria, from Oporto, taken Aug. 2, was retaken Aug. 31st, by Plantagenet, Brig Concord, captured Sept. 14, by priv. Fox, 9 guns, 90 men - given up, and arrived at St. John's with crew of Ship Stranger, from London for Quebec, with 66 pieces heavy ordnance, and an immense quantity of stores of every description, sent to the U. States. Brigs Kingston Packet, from Halifax for Jan. sent for ditto; Susau and Jane, from Newfld. for Sydney, burnt; Sch. Retriever, from do. for Martinique, ditto; Ann and Lucretia, prize from Chesapeake for Halifax, burnt.

MONTREAL, November 5.

From Upper-Canada we have received nothing of importance - The report of the whole American army's having re-crossed the Niagara, was a mistake - as the last accounts from that quarter, mention that General Brown was still in possession of Fort Erie.

YORK, (U. C.) October 15.

We are happy to inform our Lower Canada friends that our harvests have been abundant, and the weather unusually favorable to agricultural pursuits. - Mixed with the evils of war, we notice a fresh spur to industry, an increase of commercial enterprise and some other good effects.

GOVERNMENT CONTRACT.

WANTED for the use of His Majesty's Troops in this Province, TWO THOUSAND Military Grey Great Coats, of a good quality, to be delivered in the King's Store at this place by the 15th Decr. next.

Tenders for the whole or part of the above quantity (not less than 200) will be received at this Office till 12 o'clock of the 15th instant.

N. B. A pattern Great Coat will be required to be produced with each Tender.

Commissary General's Office, Quebec, 7th Novr. 1814.

WANTED, - A Situation as Clerk in a Public Office... Apply at this Office - Quebec, 7th Novr. 1814.

FOR SALE, - 100 doz. German Scythes, 26 and 30 inches long, imported per the Ship William Nelson. Apply to the Subscriber. M. ZYMBURNER. Quebec, 7th Novr. 1814.

We are still without any correct information of the late movements on the Niagara frontier.

The report of the destruction and evacuation of Fort Erie by the enemy is not confirmed. It seems to have been occasioned by the crossing over of part of the enemy's force to his own side of the River.

HEAD QUARTERS, KINGSTON, 16th October, 1814.

GENERAL ORDER.

His Excellency the Commander of the Forces, has received a Dispatch from Lieutenant General Sir John SERRANOKE, commanding the Forces in Nova-Scotia and its dependencies, dated the 23d September, reporting the successful operations of His Majesty's Arms, aided by a Division of the Fleet under the Command of Rear Admiral GRANT, in the capture of the Forts of Castine and Machias, and the occupation of the enemy's Posts in the vicinity of the Penobscot River.

This service has been attended with the capture or demolition of all the enemy's Works of Defence, Ordnance and Stores and the complete dispersion of his Troops.

A detached service entrusted to the command of Lieutenant Colonel John, of the 60th Regiment, and Capt. Barrie, of the Royal Navy, proceeded twenty-seven miles up the Penobscot River, attacked and dislodged the enemy from a strong position at Hamden, which had been occupied for the protection of the United States' Frigate Adams, which was totally destroyed by fire, previous to his retreat.

The reduction of Fort Machias was entrusted to Lieut. Colonel Pilkington, and Captain Parker of the Royal Navy, but that Fortress was evacuated by the enemy on the approach of the British Force.

The Lieutenant General Commanding, expresses in the strongest terms of praise, his sense of the zealous and cordial co-operation of Rear Admiral Griffith and the officers and seamen of the Royal Navy, and marines, and also the able and active support he experienced from Major General Gosselin, Colonel Douglas, 95th, Lt. Col. Aycoll, Royal Engineers - the Officers employed on detached service, and the zeal, alacrity, and steady discipline displayed by the officers and soldiers, which entitle them to his highest approbation.

Thirty-nine pieces of Ordnance have been taken - The British loss amounts only to 1 rank and file killed 1 Captain and 7 rank and file wounded.

Capt. Cell, 29th Regiment, wounded severely, not dangerously. (Signed) EDWARD BAYNES, Adjutant-General, N. A.

HEAD QUARTERS, KINGSTON, 31st October, 1814.

GENERAL ORDER.

HIS Excellency the Governor in Chief and Commander of the Forces, having received the report of Lieut. Colonel M'DONALD, of the Glengary Light Infantry, of the repulse and defeat of a strong body of the Enemy, in an attempt to recover Fort McKay, on the Mississippi, is pleased, as a mark of his approbation of the intrepidity and good conduct displayed on that occasion, to appoint Lieutenant GRAYSON to be a Captain in the Indian Department, and Sergeant Keating, of the Royal Artillery, to be Lieutenant Commandant of the Mississippi Volunteer Artillery. And to invest in the Officer Commanding at Michilimackinac the Command and Superintendance of the Indian Department at that Post; and of all British Possessions on the Mississippi.

(Signed) EDWARD BAYNES, Adjutant-General, N. A.

If we are to believe the Resolves of the State of New York, the people of the United States view with surprise and indignation the terms of peace offered by the British Commissioners at Ghent. These terms are pronounced extravagant, disgraceful, not to be consented to consistently with the honour of the United States. This does not surprise us. The minds of the people of that country were filled with ideas of the future greatness of the United States, the entire expulsion of the British Government and their uncontrolled sway in North-America. We believe that Resolves still stand on the Records of some of their Legislatures, that no peace with Great-Britain should be made without the cession of the Canadas. They may well be surprised and indignant; but these are feelings of no great duration. It would be wiser to calculate.

As the British Government will see by these Resolves that, at all events, it has the honour of the United States to subdue, it will not be so very nice in its next proposals: and it is hoped, it will go to the full length of the principle which it has laid down, the security of its possessions.

We are decidedly of opinion that what it has proposed is not sufficient for that object. Nothing less than the possession of both banks of the St. Lawrence will secure the inhabitants of Canada. This is a subject upon which we wish them and those to whom their interest is coupled, to reflect and act, and to which we will take an opportunity to return.

The following extracts from the Montreal Herald, have been forwarded to us for insertion, as illustrative of the character of a paper which, our correspondent observes, boasts of such extraordinary encouragement.

We have confined ourselves to the extracts and the concluding part of the communication, and we trust the writer will excuse us for the suppressions that we have made. These did not concern the public. We admit that it does concern the public to be acquainted with the general character of a paper which has recently, so indecently and perseveringly laboured to excite discord and alienate the affections and confidence of the people from the person who is clothed with the representative dignity of our Sovereign, and entrusted with the execution of his high duties in this Province.

The sentiment expressed in the extract of the 1st May, 1813, is unparalleled in any other paper ever published within the King's Dominions.

"It is truly surprising, that we have not heard of strong reinforcements in ships of war from Britain, on the enemy's coast. Our Rulers must have but shallow penetration if they think that by merely gratifying the Mercantile cupidity of America, that she should be satisfied." - See Herald, No. 49, Sept. 19, 1812.

"We are not still surprised at the imbecility of the Ministry, who are chiefly composed of those who patched up the Peace of Amiens - The Grey and the Grenville party deserve not the confidence of their Prince nor of the People. Our illustrious Regent was more condescending to them than what could have been expected from a person of his rank, and we do not hesitate to say, that rather than have these reigning and vacillating Rulers, we would sooner recommend the Marquis de Welbly as Dictator. - Having made this comment, it is needless for us to add, that those Provinces may be considered as a state of perfect security, and that no efforts of the enemy can make any impression upon us. Our beloved and patriotic Governor has taken every precaution which wisdom could have suggested; and while we pay His Excellency this just tribute of praise, we must also do the Country justice, in stating the loyal and noble exertions the people are making to repel the attempts of the insidious foe." - Montreal Herald, No. 53, Oct. 17, 1812.

"This is the first time that Great Britain has suffered herself to be insulted with impunity - this is the first time that her Ministers have not given orders to burn, murder and destroy the enemy. There must be something worse than stupidity in this... the dangerous mounted, manufacturing, interest are at the bottom of a criminal and shameful forbearance, which, sooner or later, would debase and demoralize the nation, unless firmer minds are entrusted with the administration of affairs." - See Montreal Herald, No. 60, July 1st, 1814.

MONTRÉAL. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite de Jean Baptiste Bissonnette dit Lachene, Cultivateur, de la Paroisse de Soulanges, dans ledit District, et de Marie Joseph Daigneau, en l'absence de son mari, contre les terres et possessions déguerpies par Joseph Saint Michel, au même lieu, entre les mains et en la possession de John George Degen, Crieur de la dite Cour du Banc du Roi, Curateur dument nommé à cet effet, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme étant les Terres et Possessions déguerpies par ledit JOSEPH SAINT MICHEL, entre les mains dudit John George Degen, comme Curateur comme susdit. — 10. Une terre située à la Rivière à De-la, à la Nouvelle Longueuil, dans la Paroisse de Soulanges, contenant trois arpens de front sur vingt arpens en profondeur, bornée en front au Nord par ladite Rivière, par derrière par des terres non concédées, d'un côté par Pierre André dit Saint Amant, et de l'autre côté par Ladite Rivière jusqu'à la borne de ladite terre, et de la par Charles Gabrielle, jusqu'au bout desdits vingt arpens, avec une maison, grange et autres bâtiments dument construits. — Une autre terre située à la Nouvelle Longueuil, dans la Paroisse de Soulanges, contenant trois arpens de front sur vingt arpens en profondeur, bornée en front par le côté sud de ladite Rivière à De-la, par derrière par des terres non concédées, d'un côté par Pierre André dit Saint Amant, et de l'autre côté par Joseph Valade. Or je donne avis par le présent que lesdites terres et possessions sont vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Église de la Paroisse de Soulanges, le LUNDI, le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FRED. W. ERMATINGER, Shérif. Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Montréal, avant la Loi, et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou d'annuler le tout ou partie desdites terres et possessions, ou afin de charger ou servir sur icelles, ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 3 Nov. 1814.

MONTRÉAL. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite d'Amable Barbeau, Cultivateur, de la Paroisse de la Magdeleine, dans le dit District, contre les terres et possessions de Nicolas Guy, Cultivateur, de la Paroisse de Châteauguy, dans le dit District, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit NICOLAS GUY, un Lot de Terre qui est situé dans la Seigneurie de Châteauguy, dans la Paroisse de Châteauguy, à la Côte Saint Régis, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpens en profondeur, bornée en front par le chemin public, par derrière par ledit Amable Barbeau, d'un côté par la Terre de Louis Joliffe, et de l'autre côté par la Terre de François Lafleur, avec une petite Maison de bois dument construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Lot de Terre et Prémisses seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Église de la Paroisse du UFA.

TEAGAY, Shérif, le SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FRED. W. ERMATINGER, Shérif. Tous ceux qui ont des prétentions sur les Lot de Terre et Prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, soit par le présent avis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi, et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou d'annuler le tout ou partie desdites Lot de Terre et Prémisses, ou afin de charger ou servir sur icelles, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui précéderont la vente.

Bureau du Shérif le 21 Octobre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite de Moses Hart, de la Ville des Trois-Rivières, Marchand, à moi adressé, m'engageant de vendre ou faire vendre suivant le cours de loi, la pièce de Terre ci-dessus désignée, laquelle fut ci-devant saisie par le Shérif de ce District, à la suite de poursuite, comme appartenant à JAMES HICKS & STEPHENS ADAMS, du Township de Shipton, Cultivateurs, et la vente ne pu avoir lieu en raison d'une opposition afin de distraire par Nathaniel Peas, qui dequin a consenti à ce qu'il soit procédé à la vente de ladite pièce de terre, comme il n'y eu d'opposition. — Ladite pièce de terre consistant en cinquante acres en superficie, étant la partie nord-est de lot numéro vingt-deux dans le quatorzième rang du Township de Shipton dans ce District, et dont quinze arpens ou environ sont en culture, avec une maison et grange dument construites. Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre ci-dessus désignée et ses dépendances seront vendues et adjugées au plus haut et derri enchérisseur, en l'Office de Shérif, en cette ville des Trois Rivières, LUNDI le SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite de Moses Hart, de la Ville des Trois-Rivières, Marchand, à moi adressé, m'engageant de vendre ou faire vendre suivant le cours de loi, la pièce de Terre ci-dessus désignée, laquelle fut ci-devant saisie par le Shérif de ce District, à la suite de poursuite, comme appartenant à JAMES HICKS & STEPHENS ADAMS, du Township de Shipton, Cultivateurs, et la vente ne pu avoir lieu en raison d'une opposition afin de distraire par Nathaniel Peas, qui dequin a consenti à ce qu'il soit procédé à la vente de ladite pièce de terre, comme il n'y eu d'opposition. — Ladite pièce de terre consistant en cinquante acres en superficie, étant la partie nord-est de lot numéro vingt-deux dans le quatorzième rang du Township de Shipton dans ce District, et dont quinze arpens ou environ sont en culture, avec une maison et grange dument construites. Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre ci-dessus désignée et ses dépendances seront vendues et adjugées au plus haut et derri enchérisseur, en l'Office de Shérif, en cette ville des Trois Rivières, LUNDI le SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

J. BADEAUX, Shérif. Trois Rivières, le 5 Novembre, 1814.

DISTRICT DES TROIS RIVIÈRES. EN VERTU D'UN ORDRE D'EXÉCUTION. S. M. le Roi de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District des Trois-Rivières, à la poursuite d'Ézekiel Hart, Ecuyer, Marchand de la ville des Trois-Rivières, contre les Buis et possessions de Claude Pratte Marchand Traiteur de ladite ville des Trois-Rivières, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant audit CLAUDE PRATTE. Une pièce de terre située dans le hief St. Marguerite, près de cette ville, contenant deux arpens de front sur la profondeur depuis le bout de la terre d'Augustin Loranger qui a vingt cinq arpens partant du hief St. Laurent, à aller jusqu'à la ligne du hief St. Maurice, de laquelle il y a environ vingt arpens en superficie en culture, joignant au Sud Est à Mr. Jacques Prasse et d'autre côté au restant de terre audit Claude Pratte. — Or je donne avis par le présent que ladite pièce de terre sera vendue et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur en la Chambre d'Audience de cette ville, VENDREDI le DIXIÈME jour de MARS prochain à DIX heures du matin auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

SE DÉBARQUENT MAINTENANT DU BRIG CONCORD ET DE LA BARRICADE, de Cork, et à vendre aux conditions les plus avantageuses.

Cinquante Tonnes de Whisky d'Irlande, fort et de bon goût, douze pipes de vin de France P. L. trois cents quatre de fleur, tard de Méis d'Irlande, de la première qualité, en quarts, bouffon, de do, en tierçons, beurs de Cork en pipes, seize paniers de fromages, double de Cheshire, quelques sacs de bœuf, seize douzaines de peaux de veaux d'une qualité excellente, bien tannées, deux halles de toile et platelle d'Irlande, une caisse de fil noir, et deux quarts de bas de laine. S'adresser à DAN. J. DALY, sur le Quai de la Reine. Québec, 11 Oct. 1814.

RECEMENT ARRIVÉS ET À VENDRE par les Soussignés. Cent quatre-vingt-dix tonnes de rum des îles sous le vent, 50 do. d'esprit fort de la Jamaïque, 93 boucarts à 40 tierçons de casonade, 120 sacs d'excellent Café vert, 10 tonnes de Me-lasse. JAMES McCALLUM & Co. Québec, le 2 Novembre, 1814.

SE DÉBARQUENT DU JULIANA et de l'ALEXANDER,

3 Boucarts de Sucre raffiné, 1 Caisse de Velour à Pelisses, 75 Caisse de Tulle, 1 Valise de Mouchoirs de soie noire, 2 Caisse de Collettertes de Laine, 6 Do de toile écru, 1 Caisse de Pantalons, 2 Caisse de Toile d'Inde, 2 Do de gros bas d'hommes, 2 Do de Batistes teintes, 2 Do de do de femmes, 4 Do d'Indiennes, 1 Do de do fins assortis, 3 Do de Pluilles blanches, 1 Balle de Drap de Damas, 2 Valises de Schâles de Damas, 1 Do de Casimires superfins, 1 Caisse de Bretelles, 2 Do de Draps superfins, 2 Boucarts de Brosses, 5 Do de do moyens, 1 Do, Balais de soie, 10 Do de do gros, 2 Barils de Jaune à Patente, 2 Do de l'apic de Bruxelles, 1 Bouclet de fil de fer, 24386, 4 de Kildermister, 1 Valise de Porte feuilles, 4 Do de Flammings, 1 Do de Peignes de Corne et d'écaillés de Tortue, 6 Do de Flamelles, 1 Quart de boutons de naut-lots et de moules, 1 Do de couvertes à roses, 108 Jars de Peinture verte, bleue et jaune, 1 Caisse de Bombazin, 3 Quart de couteaux et canifs, 2 Balles de Bombazettes, 1 Do, couteaux et fourchettes, 2 Caisse de Crêpes et de Sar-cinet, 20 Quart de Pipe Clay, 3 Valises de Mousseline, 20 Quart de Pipe Clay.

Tous les marchandises ci-dessus sont empaquetés pour le marché de Montréal en petits ballots, et à vendre au ballot seulement pour argent comptant ou pour des Lettres de Change.

Aussi — Un assortiment de marchandises à dessein et autres, et à vendre à la pièce comme à l'ordinaire.

GILBERT HENDERSON, No. 16, Rue St. Pierre, le 1er Novembre, 1814.

PERDU. Une Bouteille adressée au Révd. Thomas Norris, Chaplain des Forces à Québec.

Cette Bouteille a été mise à bord d'un navire dans le mois de Mai dernier, et l'on suppose qu'elle est maintenant chez quelque Marchand à Québec.

Ceux qui pourront en avoir connaissance, sont particulièrement priés d'en donner avis par un mot par la Poste au Révd. Mr. Norris, à Chambly, le 22 Octobre, 1814.

A LOUER on à affermer pour une ou plusieurs années, les Fermes, Terres, Maisons et Emplacements, suivants: Le Domaine de Ste. Marie de la Nouvelle France, de treize arpens de front sur quarante de profondeur, contenant une grande quantité de terre labourable et prairies, avec la maison de la ferme, grange et animaux, à la réserve du maître Seigneurial, et un certain circuit de terre et ses dépendances de plus de 100 arpens de front chacun sur quarante de profondeur, situés dans la même Paroisse, dont une est au côté Sud Est de la Rivière Chaudière, vis-à-vis le Domaine, et l'autre du côté Nord-Ouest de ladite Rivière, troisième voisine de Québec, avec les maisons, granges et autres dépendances dument construites. — Aussi une Grande maison sur un emplacement spacieux avec des jardins, cour, prairies, haies, granges et écuries, sis et situés dans la paroisse de-Boucherville, District de Montréal, avec une ferme garnie d'animaux et un terrain d'Agriculture, et une terre à bois dans ladite paroisse. — Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire, THOS. PIERRE, JOSEPH TASCHEREAU, Ecuyer, à Québec, ou à JOSEPH DE LABROQUÈRE, Ecuyer, à Boucherville, fondé de procuration. Québec, 2e Novembre, 1814.

LES PROPRIÉTAIRES de Bois au front dont les marques sont inconnues, sont priés de venir les réclamer, ceux qui n'auront point été réclamés, le ser. Audit prochain seront vendus pour payer la Rente qui est maintenant due depuis quatre années — Le 22 Juin, 1814. J. S. CAMPBELL.

A VENDRE. Environ 150 chaudières de Charbon de New-Castle, à être livrés au Trou de St. Patrice. Aussi un câble neuf de 17 brasses. S'adresser à PAUL ERSKINE, DYKE & Co. Québec, 2e Juillet, 1814.

A VENDRE. S'adresser à la Importé par le STERLING, Atkinson, et le Nancy, Barr, de Londres un assortiment de Marchandises de goût qui se vendra à des prix raisonnables pour argent comptant seulement. WILLIAM NEWTON, Québec, le 16 Juin, 1814.

A VENDRE. Le Capitaine KEMP informe les Marchands et Maîtres de vaisseaux marchands, qu'on négocie avec les Maîtres sous ses ordres, il n'est pas de toute la valeur de la Loi, ceux qui logent ou empaquent des marchandises appartenant aux Transports. Québec, 2e Juin, 1814.

A VENDRE. Du Vin d'Espagne d'une qualité supérieure, de Vin de Port, do, do, Rum de la Jamaïque et des îles sous le Vent, Sucre raffiné, Vitres, Eau de Soude, Souliers Militaires, Cuir, Rastins de Leticia, Tulle pour le Canada, et plusieurs Balles de Marchandises sèches. AUSSI, 10 M. pieds de Chêne Marchand, 15 M. pieds de Pin blanc do, 15 M. pieds de Pin rouge do, 20 M. Douves d'égalon, et 30 M. pour les îles. ROGERSON, HUNTER & Co. Québec, le 28 Juillet, 1814. No. 8, Rue St. Pierre.

A VENDRE. Deux Mille pieds de Chêne Marchand, 400 Do. Do. plus petit, 8000 Do. de Pin jaune, à l'Anse de Sillery. S'adresser à ANDREW MOIR, Rue St. Pierre, le 25 Juin, 1814.

JONES WHITE et MELVIN auront des ENCANS à leur Chambre tous les MERCREDIS de chaque Semaine. Québec, le 21 Juillet, 1814.

ADVERTISEMENT. Quatre vingt dix Sacs de Bœuf, embarqués à Cork, par JAMES WALSH, à bord du Brig Concord, à ordre, n'ont pas été réclamés par le Consignataire. Je donne avis par le présent, que ledit Bœuf sera vendu pour payer le fret et les ports, s'il n'est pas réclamé d'ici au 1er. Novembre prochain. ROBERT LETHGOW, Maître du Brig Concord. Québec, 20 Octobre, 1814.

PERDU du Navire BIRKBY, au capitaine de Mr. Irvine, le 17 Oct. au soir, une Chaloupe bordée à clous, d'environ 17 pieds de long, sans mâture, peinte en dehors noir en haut et blanc en bas, mais bien sale, trois bords pointus. Qui-conque ramènera la chaloupe ci-dessus mentionnée à Mr. Maret sera bien récompensé de ses peines. Québec, 27e Oct. 1814.

AVIS. Les Marchands, et autres, sont avertis de se garder d'acheter les deux Lettres de Change suivantes, qui ont été écopées, dans la Poste-Étude de Soussigné, sur le chemin de New York, savoir: Une Lettre pour \$100 G. S. G. S. tirée par Samuel Gray. Une Do. pour \$250 Sterling, tirée par Samuel Gray, Sylvanus Gray & William Ray. Les deux Lettres tirées en faveur de William Gray, et endossées par lui, à trente jours de date, par Samuel Williams, à Londres. THOMAS W. WARD, N. B. Si les Lettres susdites ou aucune d'elles étoient trouvées, on prie d'en donner information au Soussigné susdit ou à William Ray. C'est Pluieurs de Récompense sont offertes pour la Poste-Étude. Les Bénévoles du Montréal Courant et de la Gazette de Québec, sont priés d'insérer l'avisement susdit, pendant trois Semaines dans leurs papiers respectifs, et les frais d'insertion, seront payés à leur ordre par Mr. Ward. Boston, le 5 Sept. 1814.

DANS LE BANC DU ROI. Le 30 Octobre, 1814. No. 143.

Thomas Aylwin, Encanteur et Courrier, de la Cité de Québec, Comté de Québec, District de Québec. — Demandeur.

Richard Upington, Pou-tieur, de ladite Cité de Québec, comme Curateur de la Succession d'Edward Hetherington, Debiteur caché. — Défendeur.

William Fisher Scott, Ecuyer, Notaire Public, de ladite Cité de Québec. — Tiers saisi.

PERRAULT & ROSS, P. B. R.

ORDONNÉ. Avoir été droit, que tous ceux qui ont des demandes ou prétentions contre la succession dudit Edward Hetherington se fient dans le Bureau des Pronoteurs de cette Cour, d'ici au premier jour du prochain Terme de Février, et aussi que lesdites Personnes ayant intérêt dans ladite Succession, aient communication, audit Bureau, des Comptes qui y ont été faits par ledit William Fisher Scott, de sa gestion, en vertu d'un Acte de Cession faite à lui ledit William Fisher Scott, par ledit Edward Hetherington, pour le Bénéfice de ses Créanciers, pour prendre sur icelles telle voie qu'il leur appartiendra en Loi et en Justice.

JE, Soussigné JOSIAH STILES, Aubergiste, de la Ville de Québec, avertis par le présent qu'à la prochaine Session du Parlement Provincial de cette Province, je pétitionnerai pour un acte dudit Parlement, pour avoir un privilège exclusif de traverser le Fleuve St. Laurent, de Québec et dans les directions suivantes, savoir: — premièrement, à la Pointe Lévi, secondement, à cette partie de la Pointe Lévi qui est vis-à-vis la ville, et troisièmeement de qu'il peu plus haut que l'embouchure de la Rivière Chaudière, dans la Paroisse de St. Nicolas. Aussi, de Québec à l'Île d'Orléans, et vice versa de ces places à Québec. JOSIAH STILES. Québec, 4 Oct. 1814.

N. B. Le ci-dessus nommé Josiah Stiles, en explication de ses intentions concernant le passage ci-dessus mentionné, informe par le présent le public qu'il se propose d'avoir des chaloupes et canots aux différentes places ci-dessus mentionnées, avec des bateliers soignés, pour traverser les voyageurs ou autres à toutes heures et saisons, et particulièrement ceux qui peuvent avoir occasion d'aller à bord d'aucuns vaisseaux de Sa Majesté ou marchands dans le Havre. Le prix de passage sera établi par un Acte de la Législature, s'il est accordé.

MAISON DE LA TRINITE QUÉBEC. MARDI, 18e Oct. 1814.

JOSEPH TREMBLAY, Propriétaire au dessous du Havre de Québec, a été suspendu de son Office comme Pilote, pendant le restant de cette année, pour avoir refusé deux fois de paraître devant la Corporation, après avoir été légalement sommé de paraître.

Par ordre Wm. LINDSAY, G. M. T. AVENDRE.

AUX Magasins du Soussigné, No. 16, Rue St. Pierre, et se débarquent maintenant des vaisseaux récemment arrivés de Londres et de Liverpool...

60 Caisse de Thé Hyon, Hyson skin Souchong, et Congo. 15 pipes d'excellent vieux vin de Madère, venant droit de l'île. 3 quintaux de Poivre, 5 quarts de mine de plomb, 10 do de noir de fopée, 50 quarts de verrières, 50 quarts et sacs de Caux, 50 valises d'Indiennes, 50 Caisse de sucre de Caux, 1 Caisse de cartes à jouer, 5 Caisse de limes de la meilleure qualité, 2 Caisse de soie à coudre, 8 bet. de soies de toute sorte, 7 Caisse d'Épingles, 8 bet. de fil de flanelle, 2 quarts de Bar, 8 balles de draps gros et 3 quarts de noir, 20 tonnes de fer en barre, 800 minots de sel en magasin, 20 Caisse de Vitres, 150 paquets d'Acier de cran, 60 paquets de fer à cercle, 2 tonnes d'excellent fer pour faire des haches, 1400 planches de Kamouraska.

—Aussi déhalé— Drap fin, commun et gros, &c. Drap à Pelisse pour les Dames, de beaux manteaux, couvertures vertes de tables, Coton des Indes, Bandannas, Ronnelles, toile carotée, basin, coton barré, Peaux de maroquin, Papier à écrire, Plumes, Encre, Gouffes, Coran à chemise, Bas de soie, &c. &c. Taillanderies, Grilles de la meilleure qualité et communes, Gardes feu, Boutons, Épingles, Égouilles, Lanternes.

GILBERT HENDERSON, Québec, 4e Octobre, 1814.

AUX POSSESSORS DE TERRES. On a besoin d'acheter dans le Bas-Canada, un LOT de TERRE LABOURABLE, dont la valeur n'excèdera pas £800 à £850 courant. S'adresser aux Soussignés qui traiteront pour icelle.

ANN ZOUCH, Légitime de la Succession de feu Ralph Gray, Ecuyer, ou GEORGE SYMES, Exécuteur de Do. Québec, 26 Octobre, 1814.

A VENDRE PAR JOHN STEWART. ENI Tonnes d'Esprit de la Jamaïque, 106 Caisse de Thé Twankay, 6 do, de do, Hyon... AUSSI, Vieux Vins de Sherry, de Port, de Madère, de Bordeaux et de Ténériffe en futailles ou en bouteilles, Grandes Bières de Londres en Quarts de 6 à 7 douzaines, Chandeliers de Londres, Ancres de 12 à 20 Quintaux et 100 grosses de Bouteilles. Québec, le 21 Juillet, 1814.

Aux Marchands et Maîtres de Vaisseau. SIMONS prend la liberté d'annoncer qu'il a commencé comme Voilier, à la Maison No. 34, Rue Champlain, à la Basse-Ville, où il fait et répare des Voiles pour des Vaisseaux de toutes descriptions, de la meilleure manière et au premier avis. Il sollicite respectueusement une part à la faveur du public, et il espère qu'une longue expérience dans sa profession, et une attention constante le mettront en état de le mériter. Québec, le 15 Octobre, 1814.

N. B. — P. S. à vendre quelques Haras pour les Messieurs. Il a besoin de deux Apprentis.

A LOUER DU TER. MAI PROCHAIN. TOUTE la propriété de feu Mr. John Campbell, à St. Roch, consistant en Quais, Châlières, Maisons Boulangerie, Caves, Hangars, Lits &c. &c. S'adresser à JOHN NEILSON, Titulaire des Mines. Québec, le 1er Nov. 1814.

A LOUER. Et la possession d'ici le 1er. Mai prochain. L'HOTEL de l'Union situé sur la Grande Parade, dans la Haute-Ville de Québec. On pourra connaître les conditions en s'adressant à Mr. WINDSAY, No. 8, Rue des Remparts. Québec, 8e Février, 1814.

A LOUER pour une ou plusieurs années, et possession à livrer immédiatement, un Quai, situé en la Basse-Ville de Québec, au lieu communément appelé Canoterrie, de 130 pieds de front sur 120 de profondeur, ayant d'un côté Thomas Wilson, Ecuyer, et de l'autre côté Mr. Cha. Smith. S'adresser au propriétaire en la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Famille. G. CAMPBELL, Québec, 6e. Septembre, 1814.

A VENDRE. Cette Maison commode et le Lot de terre, situés sur le Chemin de Loerette, bornés d'un côté par la Propriété de Bistodeau, et de l'autre par celle de Harriot. La maison est bien située pour un Aubergiste. S'adresser à l'Éditeur. Québec, le 10 Août, 1814.

A VENDRE. Cette belle Maison de Campagne, avec un Jardin, &c. &c. le Chemin de Loerette, bornés d'un côté par la Propriété de Harriot et de l'autre par celle de Langlois. S'adresser à l'Éditeur. Québec, le 10 Août, 1814.

A VENDRE. Une Maison commode, de 40 pieds de front sur 23 de profondeur, avec deux arpens de terre, située dans la Paroisse de Sainte Anne du Sud, bien propre pour un Aubergiste. Pour les particularités s'adresser à Jean Régis Millard, dans ladite Paroisse de Sainte Anne du Sud, ou au Propriétaire Damiens Gray, dans la Paroisse de la Rivière de l'Assommoir. Québec, le 18 Août, 1814.

A LOUER. La Maison, le Chantier et les P. E. MOISSÉ, appartenant à la Succession de feu Mr. JOHN MUNN, situés dans le Faubourg Saint Roch, près de la Cité de Québec. Pour les particularités s'adresser au Soussigné Exécuteur Testamentaire dudit John Munn, sur les Prémisses. JOHN MUNN, Québec, le 22 Septembre, 1814.

UN arpent de terre de front sur quarante deux arpens de profondeur, sis et situé en la Paroisse St. Roch, Comté de Devon, borné par devant au Fleuve St. Laurent et par derrière au bout de la dite profondeur joignant d'un côté au Nord-Est à François Martin et d'autre côté au Sud-Ouest à Jean Marie Quillet, l'arpent et demie terre susdite appartenant à feu Charles de la Nouvelle Beauce, et chargé d'une rente vingtière et d'une mutation envers le Seigneur. — Et pour plus amples informations et les conditions de la vente, il faut s'adresser au Soussigné son Office Rue St. Jean. — F. VERRAULT, N. P. Québec, 19 Octobre, 1814.

Province du Bas-Canada. ON fait à savoir à tous qu'il appartient de rendre dans la Cour du Banc du Roi de ce District, en date du premier jour du présent mois d'Octobre, dans une cause à la poursuite de Louis Parent, Prêtre, Curé de la Paroisse St. Henry de Maturone et La Chenaie, dans le Comté de Leinster, dans le District de Montréal, Remy Parent et Olivier Parent, tous deux Soldats dans les Volontaires Canadiens, en garnison dans le District de Montréal, Augustin Parent, Prêtre, Curé de Caraque, dans la Baie des Chaleurs, Joseph Defoy, Navigateur de Québec, et Julie Parent, son épouse, et de Charlotte Cécile Gragon, veuve d'Augustin Larue, aussi demeurant à Caraque, dans la Baie des Chaleurs, tous Demandeurs contre François Xavier Parent, Méunier de la Cité de Québec, dans le Comté de Québec, dans le District de Québec, défendeur. — Il sera Lundi, le dix-sept du présent mois d'Octobre, à neuf heures précises du matin devant les Honorables Juges de la Cour du Banc du Roi de ce District, Cour et Auberges tenantes à Québec, procédé à la première criée par licitation de l'Immeuble ci-après désigné dont les demandeurs sont les propriétaires par indivis avec ledit défendeur, ledit immeuble ne pouvant être commodément divisé sur ce selon qu'il appert par le rapport de Mr. Charles Jourdain expert nommé par les parties à l'effet de visiter et estimer icelui: Que Mercredi le premier jour de Février prochain, aussi à neuf heures précises du matin, il sera procédé à la seconde criée dudit immeuble et que Mercredi le huit dudit mois de Février aussi à neuf heures précises du matin, il sera procédé à la troisième et dernière criée, vente et adjudication dudit immeuble, au plus offrant et dernier enchérisseur en la forme et manière accoutumées.

Et pour plus ample information sur les titres et conditions de la vente s'adresser à M. George Vanfelson, Procureur en loi, en son étude en la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Famille. En suit le teneur et description de l'Immeuble à vendre. Un emplacement situé en cette Ville de Québec, Rue St. Louis, de vingt-sept pieds deux pouces de front, sur sept pieds de profondeur, borné par devant au niveau de ladite Rue St. Louis, par derrière au bout desdits cent pieds, joignant d'un côté au Nord Est aux représentants de la veuve et héritiers Prisque Chamberland, et d'autre côté au Sud Ouest aux représentants Henry Sweelard, ensemble une maison en pierre bâtie sur tout le front dudit emplacement à deux étages, et un hangar en bois sur la profondeur d'icelui, ainsi que le tout se poursuit et comporte actuellement sans qu'on n'ait rien réservé, ni excepté. G. VANFELSON, Québec, 10e. Oct. 1814. Proc. poursuivant ladite licitation.

SE débarquent maintenant des vaisseaux Mary, Garrick, et Bristol-Castle, de Liverpool, et du Héra, de Londres, et à vendre par le Soussigné: — Vin de Port en Pipes, 18 Caisse de Thé vert; 5 Boucarts de Tabac en feuilles, 6 Balles de Laines de couleurs assorties, Gris, Bleu et Noir de 5/ à 10/8 la verge; 3 Balles de Draps superfins de 6-4 Grise, Bleu et Noir; 4 Caisse de Coton à chemises, de 7-8, 4-4 et 9-8. Un assortiment de Soie noire et de couleur, Do. de Poil de chèvre de couleurs, Padous, Galons, &c. 70 Paniers de Fromage de Cheshire, et de Gloucester mille, 30 Caisse de Chandelle d'Angleterre au Mouton; 30 Caisse de Savon blanc et jaune; 20 Do. d'Empuis de Pologie; 80 Caisse de Cloux à l'Inde; à coudre, à planches et à couvrir, 75 Caisse de Nattes de 6 X 12, et 24 X 4, 30 Caisse de Ferblanc, 20